

PV N° 5 – 2011/2012 Réunion des 3 comités du 18/01/2012 (art PA 48-f) 1/2

Présents : MM Ringlet J., Nivarlet J. membres du CA de l'A.W-B.B.
MM Hancotte A., Vandeput JC., Procureurs régionaux.
M Henquet G., Président du CP, MM. Saintviteux B., Lauwerys J., membres du CP
M Meurice J., Président CJP-Namur, M Hougardy M., membre du CJP
M. Trausch G., Président du Groupe des Parlementaires Namurois, MM Servais C.,
Kivits C., Herquin P., Aigret P., Regnier M., Mme Porphyre C., membres du Groupe des
Parlementaires Namurois.

Invités excusés : Mme Sonveaux D., M. Deleuze JM.

Invitée : Mme Labidi Herion N.

Mr. Trausch souhaite la bienvenue, présente ses vœux et invite les représentants des Comités présents à soumettre leurs propositions et réflexions transmises au préalable par courriels.

I. Pour le Conseil Judiciaire Provincial

Lors de la fête du basket 2011 à Eghezée, J. Meurice a constaté un manque d'intérêt pour cette manifestation : peu de personnes présentes, absence de quelques clubs ou personnes à récompenser et un discours officiel trop dur. On rappelle que les Editions l'Avenir s.a. est l'organisateur de cette « Fête » et collabore avec le CP.Namur et plus particulièrement la Commission de Propagande.

Faisant suite à un dialogue « musclé » mais sympathique, entre G. Henquet et J. Meurice, mais qui apporte précisions quant à l'organisation de la fête du basket 2011, le Groupe a bien entendu le message que J. Meurice souhaitait transmettre. En conclusion, G. Trausch enverra un courrier à Mr Salmon Michel (Editions l'Avenir) pour lui faire part du soutien des instances provinciales à cette Fête du basket qui doit rester une réelle promotion de notre sport : un message à faire passer avant tout auprès des clubs.

II. Pour le Comité Provincial

- G. Trausch évoque les réflexions et propositions transmises par B. Saintviteux (CP.Namur) en rapport avec les indemnités des évaluateurs et celles des arbitres de niveau 1 (qu'il souhaiterait voir augmentées) et la récupération des sommes trop perçues par les arbitres (à charge des arbitres eux-mêmes plutôt qu'à celle des clubs) ainsi que la suppression des tests physiques pour les arbitres provinciaux. Commentaires et discussion qui n'amènent pas de conclusions adhérentes.

- B. Saintviteux retrace le cas de la suspension, jusqu'à comparution volontaire, d'un arbitre qui ne se présente pas à une convocation du CJP. Il rappelle que le CJP avait convenu qu'il serait informé de la convocation d'un arbitre au CJP. Précisions sont apportées et G. Trausch rappelle le PJ47 qui, à ce sujet, signale que toute convocation d'un membre devant un organe judiciaire se fait « directement » ou sous la responsabilité du club (pour un arbitre aussi) mais G. Trausch ajoute, que toute convenance supplémentaire est de bon aloi.

J. Meurice (président du CJP) assure B. Saintviteux de sa prompte collaboration pour une transmission des informations à ce sujet et chaque fois qu'un arbitre sera convoqué.

JC Vandeput apporte quelques précisions sur l'application des amendes et sanctions par les organes judiciaires et rappelle qu'un arbitre (comme un joueur) est un « membre » de l'AWBB et que l'organe judiciaire compétent apprécie toujours le cas de force majeure.

Il rappelle également que l'envoi d'un courriel avec accusé de réception, en plus du courrier postal de la convocation, peut être une précaution.

PV N° 5 – 2011/2012 Réunion des 3 comités du 18/01/2012 (art PA 48-f) 2/2

- Quant aux trop « perçus par les arbitres » en frais de déplacements, J. Lauwerys précise les modalités d'application pour le calcul du « juste perçu ». Il paraît logique d'imputer ce trop perçu directement à l'arbitre mais sous peine d'une suspension si non paiement (?)

III. Tour de table :

- P. Herquin avise B. Saintviteux de son soutien (trop perçu en frais de déplacements par les arbitres) et soumettra cette réflexion au Groupe des Parlementaires.

- M. Hougardy précise que le CP n'a jamais été convoqué officiellement aux séances du CJP puisque l'audience est publique. Discussion qui amène G. Henquet à quitter précipitamment la réunion et J. Meurice à s'engager à inviter, à l'avenir, le CP.

- A. Hancotte : Une nouvelle candidate (Mme Labidi-Hérion-BC.Erpent) sera présentée au Conseil d'Administration prochainement pour nomination et rejoindre le CJP, sur proposition du Groupe parlementaire Namur. Il se réjouit d'une présence féminine au sein du CJP Namur.

- J-C. Vandeput : Suspension de comparution volontaire des arbitres avec mention d'une date de début : une mention importante à signaler dans les rapports des organes judiciaires.

- G. Trausch :

- Au nom du Groupe parlementaire, aurait souhaité un tour de table pour analyser une situation où, dans la province et un même week-end, plusieurs rencontres ont été remises, manque d'arbitres : à reporter..... l'heure tourne trop vite.

- Evoque le plan basket annoncé par le Monsieur le Ministre des Sports André Antoine : une belle opportunité d'avenir et de promotion à assumer par l'AWBB et ses clubs.

- Le rôle de cette réunion des 3 Comités est aussi de rapprocher, si nécessaire, des sensibilités différentes par une meilleure connaissance des préoccupations des uns et des autres par rapport à ce qui est vécu chaque jour : une évidente....nécessité.

- Mr Trausch remercie les représentants des différentes instances pour leur participation active aux débats.

Claire Porphyre, secrétaire.